



FINANCES / BUDGET

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

Le budget communal se présente sous la forme d'une maquette réglementaire, dont la lecture et la compréhension sont réservées aux initiés. C'est pourquoi, l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Financier Unique (CFU) et au Budget Primitif (BP), afin de permettre aux membres du Conseil Municipal et aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Dans le cadre de l'application de la loi NOTRe du 7 août 2015, toutes les communes françaises sont tenues de rédiger une telle note, sous peine d'illégalité du budget.

La présente note est destinée à être mise en ligne sur le site internet de la Commune.

1. Cadre réglementaire et structure du budget

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (30 avril en année électorale) et être transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire est autorisé, en sa qualité d'ordonnateur, à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au Budget Primitif, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les grandes lignes directrices ayant été présentées et débattues à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires le 15 décembre 2025, le Budget Primitif 2026 sera soumis au vote du Conseil Municipal le 9 février 2026.

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser et optimiser les dépenses de fonctionnement, malgré l'inexorable hausse des charges générales (énergie, maintenance, assurances, ...) et des charges de personnel (Glissement Vieillesse Technicité, hausse des cotisations retraite et prévoyance, ...), tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- maintenir une capacité d'autofinancement la plus importante possible, pour financer les travaux d'investissement, sans dégrader la situation financière de la Ville,
- mobiliser les aides et subventions autant que faire se peut, dans un contexte où elles se font de plus en plus rares et où les partenaires historiques des collectivités se désengagent massivement, notamment l'Etat.

Le budget de la collectivité comporte deux parties :

A. La section de fonctionnement

- Nature des dépenses : gestion des affaires courantes, fluides et énergies, entretien des bâtiments communaux et de la voirie, achats de matières premières et de fournitures, prestations de services, subventions versées aux associations, salaires et charges de personnel, intérêts des emprunts contractés, festivités et manifestations publiques, etc.

Dans les dépenses de fonctionnement figurent également les « atténuations de produits », dont la contribution que la Ville doit verser annuellement au FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes alimenté par les territoires les plus aisés, au profit des territoires les plus pauvres) et le nouveau DILICO (Dispositif de Lissage conjoncturel des recettes fiscales des Collectivités territoriales), créé en 2025. Ces dépenses n'ont en réalité rien à voir avec la gestion à proprement parler de la Ville, dans la mesure où elles sont imposées par l'Etat.

- Nature des recettes : recettes fiscales, dotations versées par l'Etat et recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (accueil du jeune enfant, droits d'inscription à l'école de musique, de danse et de dessin ou à la médiathèque, ...).

B. La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets portés par la collectivité. Elle concerne des actions à caractère exceptionnel.

- Nature des dépenses : remboursement du capital emprunté, acquisitions de terrains, de matériels, aménagements, études, travaux sur des structures déjà existantes ou sur des structures en cours de création, etc.
- Nature des recettes : excédent de la section de fonctionnement de l'année antérieure (si affectation de l'excédent à la section d'investissement), recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, FCTVA (remboursement d'une partie de la TVA payée par la collectivité deux années auparavant), cession de terrains, etc.

C. Budget principal et budgets annexes

La Ville d'Obernai compte à l'heure actuelle un budget principal et cinq budgets annexes :

- Camping municipal (les Vallons de l'Ehn)
- Parc de stationnement (gestion du parking des fines herbes)
- Parc des Roselières (lotissement)
- Aménagement du secteur Kuttergaessel
- Aménagement du secteur Schulbach.

2. Les Budgets Primitifs de l'exercice 2026

Observations préliminaires

Le présent Budget Primitif 2026 intègre les reports (restes à réaliser) en section d'investissement, mais aucune reprise des résultats antérieurs, qu'elle soit provisoire ou définitive.

En effet, les résultats de l'exercice 2025 ne peuvent être estimés de manière fiable qu'à l'issue de la « journée complémentaire » qui se termine au 31 janvier 2026. Or, règlementairement, la présente note est adressée aux conseillers municipaux 12 jours avant le vote du Budget Primitif, soit le 27 janvier 2026 en prévision de la séance du Conseil Municipal prévue le lundi 9 février 2026.

Ainsi, l'affectation des résultats de l'exercice 2025 s'effectuera à la clôture de l'exercice, après le vote du Compte Financier Unique, la date limite du vote de ce dernier étant fixée au 30 juin 2026. L'affectation des résultats définitifs interviendra au moment de l'adoption du Budget Supplémentaire (BS), le présent Budget Primitif (BP) étant adopté sans reprise anticipée des résultats N-1.

La présentation du BP 2026 et les montants y figurant seront de ce fait très différents des années antérieures, la vision des dépenses et des recettes mais aussi des résultats de l'année 2025 n'étant pas complète à ce stade.

Le présent Budget Primitif 2026 a ainsi été établi sur la base du Débat d'Orientations Budgétaires présentées le 15 décembre 2025 au Conseil Municipal.

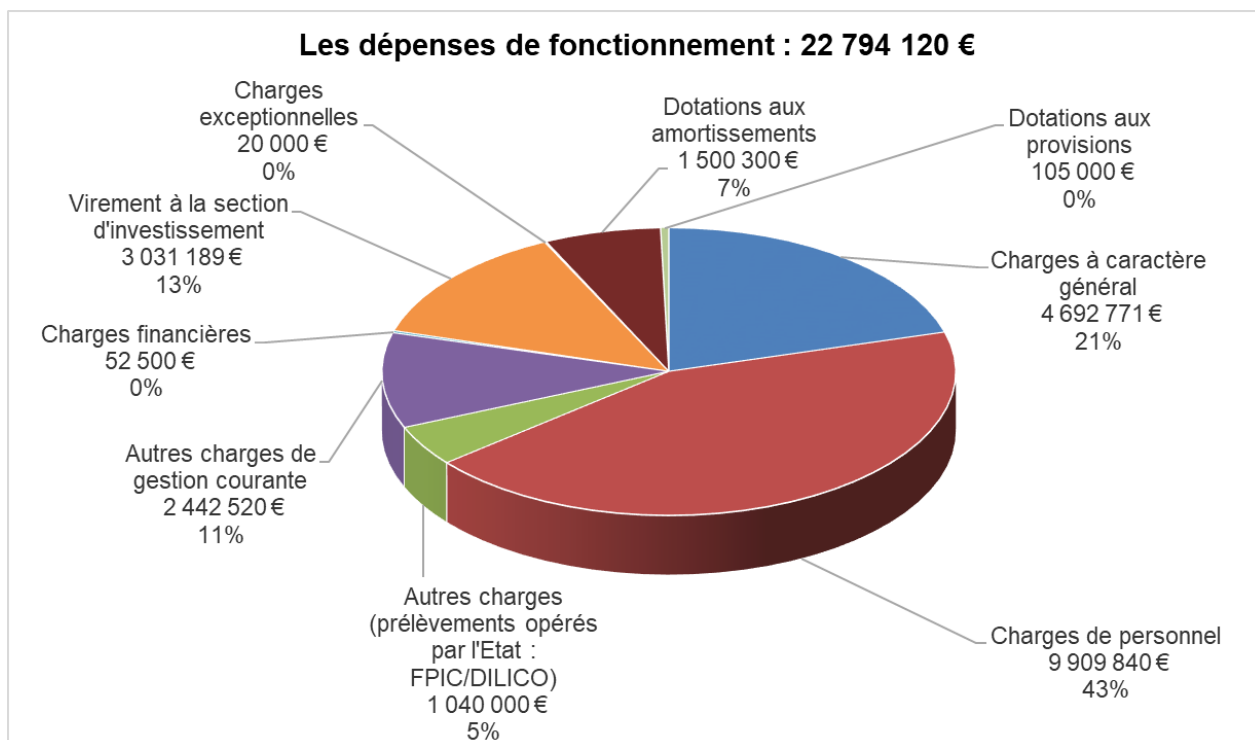
Le vote des crédits en section d'investissement portera exclusivement sur les propositions « nouvelles » au titre de l'année 2026. Néanmoins, l'équilibre de cette section doit tenir compte des restes à réaliser, dépenses engagées non mandatées en 2025, qu'il convient de reporter et d'intégrer en 2026 lors de la délibération budgétaire.

BUDGET PRINCIPAL

A. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à **22 794 120 €** (contre 25 864 355,81 € inscrits au BP 2025).

Dépenses



Le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à **18 262 631 €**.

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, aux divers contrats de maintenance, aux frais de télécommunication, est estimé pour 2026 à **4 692 771 €**, contre 4 440 783 € prévus en 2025.

Pour mémoire, les prix sur les fournitures de gaz et d'électricité ont fortement progressé depuis le 1^{er} janvier 2024 et la mise en œuvre des nouveaux contrats « post crise énergétique ». Les dépenses relatives aux énergies devraient néanmoins se stabiliser en 2026. En effet, les hausses tarifaires devraient être compensées, dans une certaine mesure, par la production électrique des ombrières photovoltaïques situées sur le parking du périscolaire Europe, en autoconsommation collective.

Les contrats d'assurance dommages aux biens et flotte automobile restent des postes de dépenses particulièrement importants, même s'ils ont, fort heureusement, pu être avantageusement renégociés pour 2025.

Les hausses de certains contrats devraient être plus contenues en 2026, grâce notamment au recul de l'inflation – et par conséquent des différents indices de révision des prix.

Le chapitre 011 couvre également tous les frais de maintenance – réparation sur les bâtiments, la voirie, le parc automobile et autres biens mobiliers. Les dépenses de cette nature sont particulièrement fluctuantes et imprévisibles. Ces dépenses doivent néanmoins être provisionnées pour pouvoir faire face à une panne ou à une opération urgente. Ainsi, il est

intéressant de mentionner que 862 000 € TTC ont été dépensés en 2025, pour la sécurité des usagers ou encore l'entretien du patrimoine.

L'objectif pour 2026 est de contenir, autant que possible, le volume des dépenses courantes d'exploitation par rapport à l'exercice précédent.

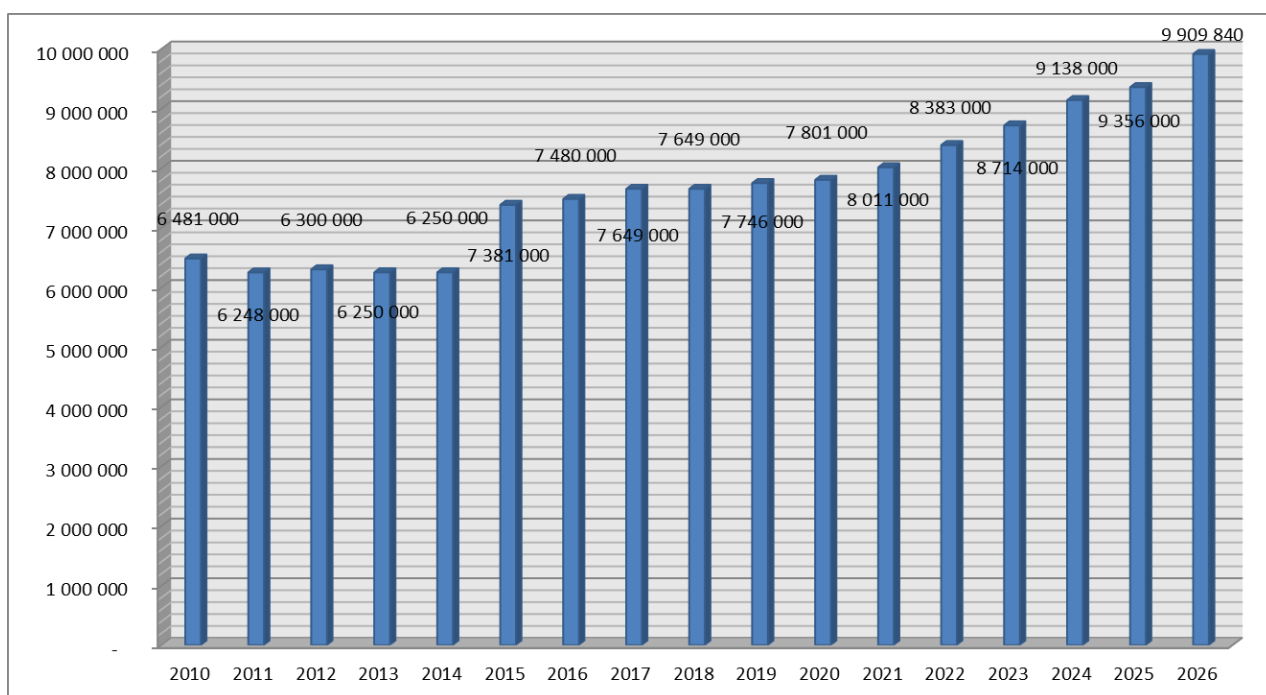
Le chapitre 012 « Charges de personnel » est estimé à **9 909 840 €**, contre 9 356 400 € inscrits pour 2025 et 9 138 370 € pour 2024.

La hausse constante de 4 à 5 % par an des dépenses prises sur ce chapitre paraît inévitable. Plusieurs raisons à cela :

- Quasiment tous les postes permanents inscrits au tableau des effectifs sont actuellement pourvus.
- L'un ou l'autre poste supplémentaire pourrait être créé en cours d'année 2026, pour répondre à de nouveaux besoins ou sécuriser la continuité des activités.
- L'augmentation régulière du SMIC doit être prise en compte dans les projections.
- Les cotisations « retraite » au régime de la CNRACL continueront de croître pour 2026, à hauteur de 3%, conformément au décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisation vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales qui prévoit une hausse du taux de cotisation CNRACL sur quatre ans afin d'atteindre 12% d'augmentation en 2028.
- La participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents vient d'être revalorisée, afin de compenser la hausse constante des cotisations payées par les agents en matière de complémentaire santé ou de prévoyance.
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est estimé à hauteur de 4% pour 2026.

Ce chapitre représente 54% des dépenses réelles de la section (hors dotations aux provisions), soit un ratio conforme à la moyenne nationale des communes de même strate.

Evolution des prévisions en matière de Ressources Humaines (chapitre 012)



Le chapitre 014 « Atténuations de produits » est très fortement impacté par diverses mesures subies par la collectivité.

Les dépenses imputées au chapitre 014 ont cru de façon significative en 2025 et il en ira de même en 2026.

Jusqu'il y a peu, seule la contribution de la Ville d'Obernai au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) était imputée sur ce chapitre, avec une grande régularité dans les dépenses puisque la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile prenait en charge, depuis 2018 et pour l'ensemble des communes membres, la hausse de FPIC qui devait leur échoir.

Or, la CCPO est elle aussi soumise à un cadre budgétaire et financier de plus en plus contraint. Pour 2026, si elle a d'ores et déjà acté, au travers de son Débat d'Orientations Budgétaires, la reconduction du dispositif dérogatoire, la CCPO réduira de 150 000 € l'enveloppe dévolue à la compensation du FPIC pour ses communes membres.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2025 a introduit un nouveau dispositif visant à redresser les comptes publics : le DILICO ou Dispositif de Lissage conjoncturel des recettes fiscales des Collectivités territoriales. Cette mesure vise à opérer un prélèvement sur les recettes fiscales des collectivités territoriales.

Destiné à les faire participer à la maîtrise des finances publiques, les collectivités n'ont malheureusement aucune visibilité sur ce nouveau dispositif d'épargne contrainte. Le montant des prélèvements opérés en 2026 pourrait atteindre 2,2 fois le montant prélevé en 2025. Pour la Ville d'Obernai, le DILICO pourrait avoisiner les 355 000 € pour 2026.

Si on ajoute au FPIC et au DILICO les divers dégrèvements accordés par les services fiscaux, qu'il est totalement impossible d'anticiper (plus de 90 000 € en 2025, par exemple), il convient d'augmenter de façon assez significative les crédits affectés au chapitre 014.

Aussi, le montant inscrit pour 2026 au chapitre 014 est de **1 040 000 €** contre 674 000 € en 2025 (montant qu'il a fallu abonder en cours d'année, par le biais d'un virement de crédit de 100 000 €), contre 569 000 € en 2024.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est évalué à **2 442 520 €**, soit à peu de choses près le même montant que pour l'année passée.

Les montants alloués au titre des subventions aux organismes paramunicipaux et aux diverses associations d'intérêt général devraient en effet se maintenir au niveau de 2025, en compensation du désengagement d'autres partenaires financiers historiques des associations locales. Le niveau des subventions versées par la Ville devrait être maintenu à celui de 2025, autour de 1 300 000 €.

Les subventions représentent la majeure partie des dépenses prises sur le chapitre 65, mais ce ne sont pas les seules. Les autres postes connaîtront quant à eux une augmentation significative.

Le nombre et le coût des contrats de maintenances informatiques sur les logiciels métiers et des outils numériques continuent de progresser inéluctablement. Ce sont environ 100 000 € qui sont consacrés annuellement aux droits d'utilisation des services informatiques.

Par ailleurs, la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local prévoit une revalorisation de 4% des indemnités pour les Maires et les Adjointes des communes de moins de 20 000 habitants.

Enfin, la contribution due par la Ville d'Obernai au Service d'Incendie et de Secours (SIS) pour l'année 2026 poursuivra sa hausse (+ 100 000 € en 5 ans). Elle s'élèvera pour 2026 à 434 466,13 €, alors qu'elle n'était encore que de 336 752 € pour l'année 2022. La hausse s'élève ainsi à + 29 % en 5 ans !

Les charges financières (chapitre 66) liées aux emprunts en cours poursuivent, quant à elles, leur diminution, conséquence de la politique de désendettement menée depuis de nombreuses années.

Les intérêts de la dette actuelle s'établiront, sans nouvel emprunt contracté en cours d'année, à 20 937,86 € pour 2026.

Le chapitre 66 sera néanmoins crédité de **52 500 €**, afin de tenir compte des éventuels intérêts à devoir sur l'exercice 2026, dans l'hypothèse où un emprunt venait à être contracté en cours d'année. Nonobstant cette prise en compte, on constate un net recul par rapport aux années précédentes, en lien avec la politique de désendettement engagée par la Ville d'Obernai depuis plusieurs années.

Le **chapitre 67 « Charges exceptionnelles »** est réduit au seul compte 673 « annulation de titres sur exercices antérieurs », à hauteur de **20 000 €** prévisionnels.

Enfin, il est proposé la constitution d'une provision de **105 000 €** au **chapitre 68 « Dotations aux provisions et aux dépréciations »**.

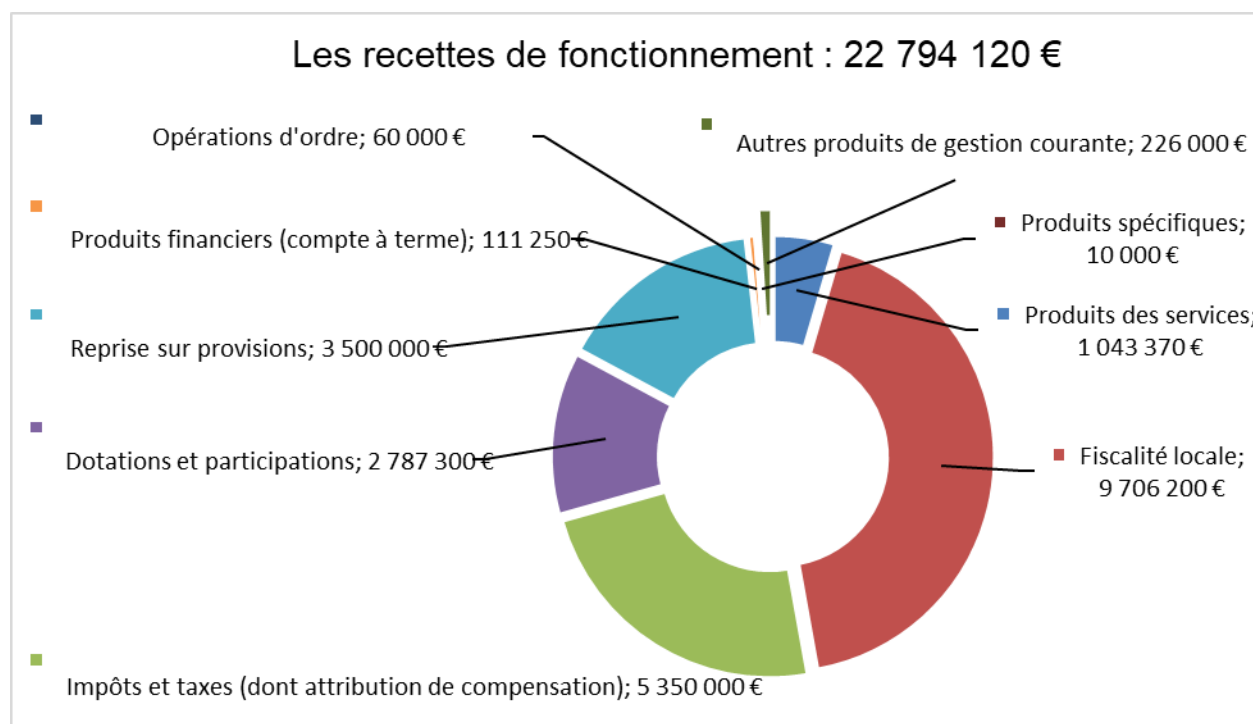
Un virement à la section d'investissement d'un montant de 3 031 189 € (chapitre 023) **représente l'autofinancement important dégagé qui permet d'envisager un programme d'investissement ambitieux.**

L'autofinancement complémentaire à hauteur de **1 500 300 €** inscrits au chapitre 042 est constitué des dotations aux amortissements des immobilisations désormais pratiqués selon la méthode prorata temporis.

S

Au total, **les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées pour 2026 à 18 262 631 €** (pour 22 794 120 € de dépenses totales), affichant une tendance globale à la hausse, après plusieurs années de stabilité, dans un contexte économique instable, complexe et dégradé, marqué par une augmentation des contributions versées par la Ville à l'Etat au titre de la solidarité nationale et de la participation au rétablissement des finances publiques.

Recettes



Les **produits prévisionnels des services et du domaine (chapitre 70)** s'établissent à **1 043 370 €**.

Ce chapitre, dont l'évaluation reste prudente dans le cadre du maintien de la politique tarifaire actuelle, comprend notamment les droits de stationnement et d'occupation du domaine public, les droits d'écologie de l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et de Dessin, ainsi que la participation des parents aux frais de garde de leurs enfants au sein du Multi accueil.

Les **chapitres 73 « Impôts et taxes »** (attribution de compensation CCPO et droits de place) et **731 « Fiscalité locale »** (taxes foncières, taxe additionnelle sur les droits de mutation, taxe sur les pylônes...) sont évalués pour 2026 à hauteur de **5 350 000 €** et **9 706 200 €**.

Les produits fiscaux sont estimés à 8 500 000 € pour 2026. Ils résultent de la seule revalorisation nationale des bases de 0,8 % indexée sur l'inflation, **la municipalité ayant fait le choix de maintenir les taux de fiscalité locale**.

L'attribution de compensation (AC) versée par la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile suite au passage à la Fiscalité Professionnelle Unique demeurera stable en 2026 en l'absence de nouveau transfert de compétence.

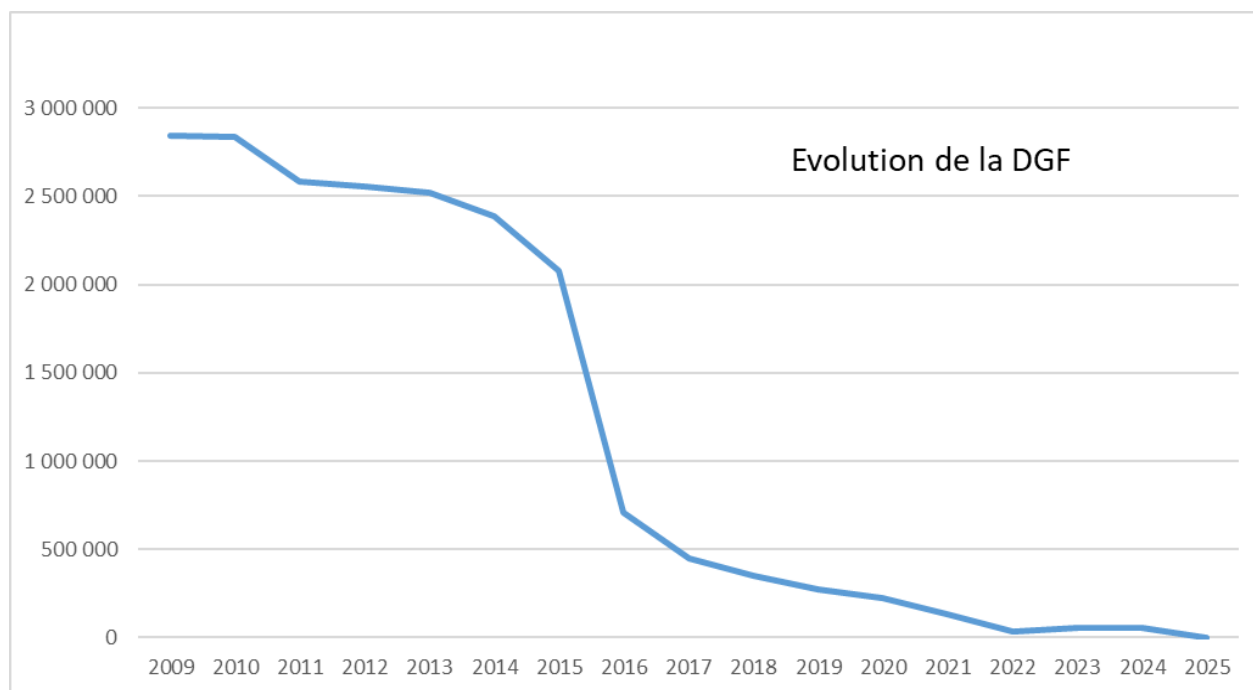
Les **dotations et participations prévues au chapitre 74** à hauteur de **2 787 300 €** comprennent principalement la compensation versée par l'Etat au titre de l'abattement de taxe foncière pour les locaux industriels et la participation de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin au fonctionnement de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant le Pré'O.

Les allocations compensatrices versées par l'Etat ont déjà baissé en 2025. Cette baisse devrait se poursuivre au vu de l'état des finances publiques à l'échelle nationale, même s'il est impossible, à ce stade, d'en évaluer les proportions exactes.

Après plusieurs baisses successives, et notamment celle observée en 2022 à hauteur de - 73 % en un an, la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** s'est, pour la première fois, établie à **0 €** pour l'année 2025. Ainsi, la Ville d'Obernai ne perçoit désormais plus aucune Dotation Globale Forfaitaire de la part des services de l'Etat. Les prévisions sont donc nulles pour l'exercice 2026.

Pour illustrer cette baisse :

DGF	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	2 841 720	2 833 832	2 585 400	2 552 593	2 520 251	2 390 323	2 076 061	711 974
2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
451 028	354 503	271 876	221 893	136 568	36 422	55 102	53 180	0



Le **chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »** aurait dû / pu être crédité, pour la première fois depuis 2014, d'un reversement d'excédent du budget annexe « Parc des Roselières ». En effet, la clôture de l'exercice comptable 2024 a laissé, sur ce budget annexe, un excédent de fonctionnement de 5 860 000 €.

L'achèvement des travaux de viabilité de la 4^{ème} tranche et la cession du dernier terrain constructible courant 2025 permettraient d'envisager pour 2026, avant la clôture définitive de ce budget dédié au lotissement, le reversement au budget principal d'une partie de cet excédent, à hauteur de **5 000 000 €**.

Pour mémoire, le budget annexe « Parc des Roselières » a déjà permis d'abonder le budget principal à plusieurs reprises depuis sa création :

Reversements de l'excédent au budget principal	2009	1 500 000,00 €
	2010	600 000,00 €
	2012	432 000,00 €
	2013	500 000,00 €
	2014	998 500,00 €
	TOTAL	4 030 500,00 €

Malheureusement, cette inscription au BP 2026 ne sera pas possible sans reprise des résultats antérieurs. En effet, le calendrier réglementaire ne permettra pas de reprendre de résultats de l'exercice 2025, même provisoires, avant la fin de la « journée comptable complémentaire ».

Par conséquent, ne figureront à ce chapitre 75 que les recettes issues des locations immobilières (Halle aux Blés, O'Set, salle des fêtes...), pour un montant prévisionnel de **226 000 €**.

Au **chapitre 76 « Produits financiers »**, **111 250 €** de recettes ont été inscrits. En effet, en octobre 2025, la Ville a pu renouveler pour la 2^{ème} fois (3^{ème} année) le placement de 5 000 000 € de trésorerie sur compte à terme, pendant un an. Ce placement, réservé aux produits exceptionnels (produit de la cession du VVF, en l'occurrence), a permis d'engranger une recette de 133 000 € en 2025 et 187 000 € en 2024.

Ce placement devrait être rémunéré au taux de 2,04 %, contre 2,66% et 3,79% précédemment et laisse espérer une nouvelle recette exceptionnelle de **102 000 €** pour 2026.

Il est également proposé, au **chapitre 78**, les reprises de provisions constituées antérieurement suivantes :

- Reprise partielle de la provision antérieurement constituée au titre de la mise en accessibilité des écoles pour **3 500 000 €**, parallèlement à l'inscription de dépenses en investissement pour les travaux prévus au groupe scolaire Europe, à hauteur de 3 500 000 €.

Pour mémoire, des provisions à hauteur de 8 900 000 € avaient été constituées pour les opérations de mise en accessibilité des bâtiments communaux à hauteur de 5 400 000 € et de restauration du Domaine de la Léonardsau à hauteur de 3 500 000 €.

Après une reprise courant 2025 de 3 900 000 €, dont 3 500 000 € pour le Domaine de la Léonardsau et 400 000 € pour les travaux de mise en accessibilité du Groupe scolaire Freppel, il est proposé une nouvelle reprise en lien avec l'avancement de l'opération de rénovation thermique et de mise en accessibilité de l'école Picasso.

Ces provisions, reprises en section de fonctionnement, seront affectées à la section d'investissement en 2027, avec l'affectation des résultats de l'exercice 2026.

Fiscalité locale

Les taux n'évolueront pas en 2026 et se maintiennent ainsi :

- **TAXE FONCIERE BATIE : 26,62 %**
- **TAXE FONCIERE NON BATIE : 53,12 %**
- **TAXE D'HABITATION** (Résidence secondaire / Logements vacants) : **24,17 %**

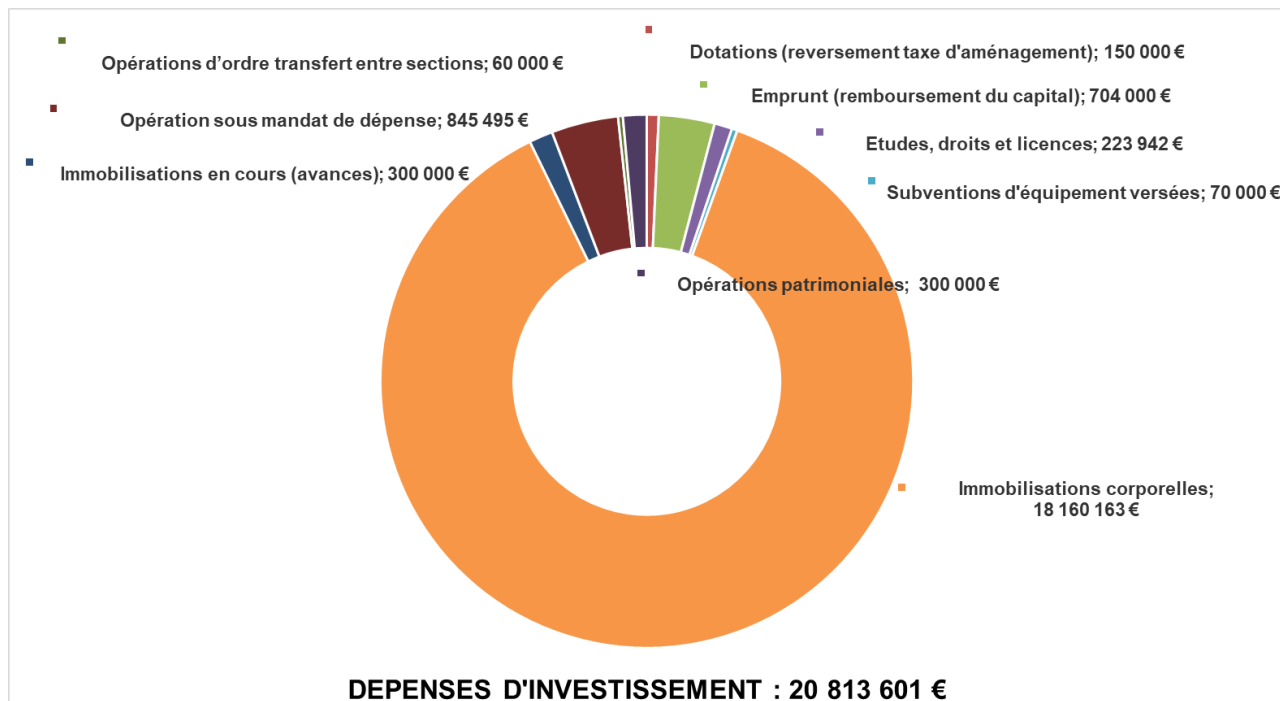
Les recettes escomptées pour l'année 2026 permettront, au vu du volume de dépenses prévu, de dégager une capacité d'autofinancement de l'ordre de **3 031 189 €**, qui pourra être affectée à la section d'investissement (chapitre 023).

B. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à **20 813 601,22 €**, dont **15 638 100 €** de dépenses d'équipement nouvelles et **3 121 501,22 €** en restes à réaliser 2025.

Dépenses

L'ensemble de ces dépenses se répartit de la façon suivante :



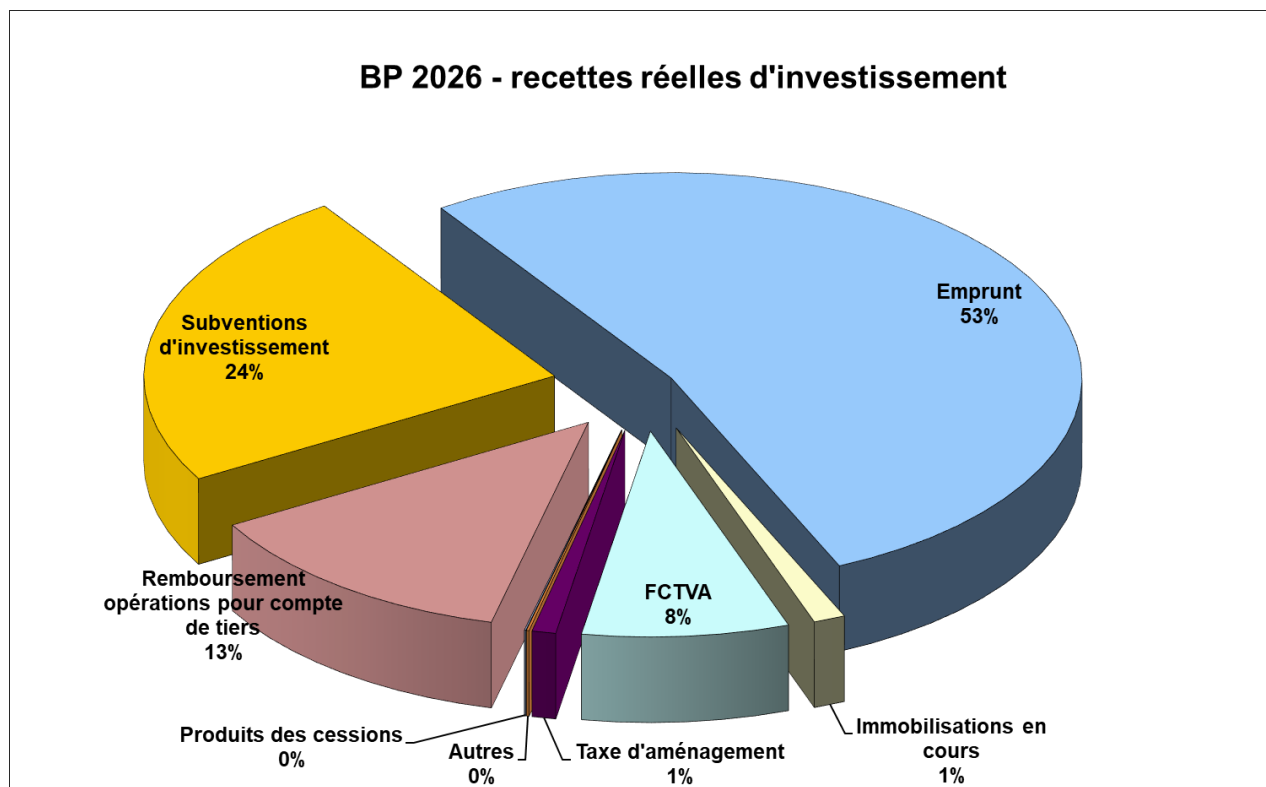
Outre le remboursement du capital de la dette pour **700 000 €** (672 138,65 € pour la dette en cours et une provision pour un éventuel nouvel emprunt à contracter en cours d'année 2026), **une enveloppe de plus de 15 000 000 € sera consacrée aux projets en cours ou à venir** : travaux, achats d'équipements, subventions d'investissement et autres immobilisations. Cela comprend notamment les opérations suivantes, dont certaines sont déjà engagées dans le cadre de la pluriannualité des dépenses (AP/CP déjà ouvertes et proposées à la révision) :

Dépenses d'équipement évaluées à hauteur de **15 638 100 €** (hors restes à réaliser 2025) :

Restructuration Groupe scolaire Europe	3 500 000 €
Plan Vélo	2 700 000 €
Trame viaire	1 560 000 €
Restauration du Domaine de la Léonardsau	1 298 704 €
Désimperméabilisation cour de l'école Picasso	800 000 €
Désimperméabilisation cour de l'école Freppel	350 000 €
Relamping éclairage public - Programme 2026	600 000 €
Relamping intérieur des bâtiments publics - Programme 2026	256 000 €

Création d'un terrain de foot à 5	220 000 €
Mise aux normes et chauffage des clubs house FCSRO et SRO Athlétisme	200 000 €
Circulation routière - régulation	157 000 €
Acquisitions foncières (emplacements réservés)	153 000 €
Restauration remparts – Mission de diagnostic	150 000 €
Commutateurs réseaux (informatique)	145 000 €
Reprise de 2 terrains de tennis - french courts	140 000 €
Relamping stade rue du Maréchal Juin	120 000 €
Promenade Domaine des Arts	120 000 €
Reprise des chemins ruraux	115 000 €
Acquisitions foncières (secteurs à enjeux)	110 000 €
Sécurité - mise aux normes	110 000 €
Réfection de voirie	100 000 €
Vidéoprotection (1 406 850 € en « restes à réaliser » 2025)	100 000 €

Recettes



Ces dépenses sont équilibrées en recettes par un autofinancement important (virement de la section d'investissement et dotation aux amortissements), par le Fonds de Compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement réalisées en 2024, le produit de la taxe d'aménagement, ainsi que par l'attribution de subventions.

Concernant ce dernier point, il s'agira de solliciter le versement des soldes des subventions déjà acquises et plus particulièrement concernant les travaux de restauration du Domaine de la Léonardsau (autour de 3 000 000 €).

Par ailleurs, la baisse drastique du soutien apporté par l'Etat aux collectivités, déjà amorcée en 2025, devrait se poursuivre dans les années à venir compte-tenu de la diminution généralisée des crédits budgétaires disponibles. On ne peut que déplorer les suites réservées aux dernières demandes d'aides formulées par la Ville d'Obernai sur des projets pourtant majeurs, structurants et exemplaires, à l'instar des travaux de rénovation de l'école élémentaire Picasso, qui se sont soldées par l'absence de tout financement extérieur.

Enfin la reprise des provisions constituées pour les travaux de rénovation du Domaine de la Léonardsau et de mise en accessibilité des écoles, à hauteur de 3 900 000 € courant 2025, apparaît comme une recette de fonctionnement. Cette somme ne pourra être affectée à la section d'investissement qu'après la clôture de l'exercice 2025. Par conséquent, un emprunt d'équilibre sera inscrit en section d'investissement.

Les Autorisations de Programme / Crédits de Paiement

Conformément aux principes régissant les finances publiques, le budget des collectivités locales comporte obligatoirement un caractère annuel. Or, cette annualité ne prend pas en compte les programmes d'investissements portant sur la réalisation d'équipements ou sur des opérations d'aménagement dont l'importance exige un phasage sur plusieurs exercices.

Pour concilier l'annualité budgétaire et la pluriannualité de certains programmes d'investissements, le législateur a mis en place le dispositif des autorisations de programme et crédits de paiement, communément appelé AP/CP.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre des investissements sur le plan financier en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Obéissant initialement à une relative complexité, la procédure AP/CP a été considérablement assouplie et simplifiée par l'ordonnance du 26 août 2005 et le décret du 27 décembre 2005 relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leurs sont rattachés.

Ainsi, ce sont les articles L.2311-3 et R.2311-9 du CGCT qui encadrent désormais cette procédure selon les règles suivantes :

- l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elle demeure valable, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation et elle peut être révisée tout moment ;
- les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiements, les autorisations de programmes étant retracées dans un état annexé au budget.

Selon le 3^{ème} alinéa de l'article R.2311-9 du CGCT, les autorisations de programme et leur révision éventuelle sont présentées par le Maire et sont votées lors de l'adoption du Budget Primitif de l'exercice ou de décisions modificatives.

Dans le cadre de l'évolution vers l'instruction budgétaire et comptable M57, les créations et révisions des AP/CP doivent désormais être votées concomitamment à l'adoption de l'acte budgétaire (BP, DM...).

Dans le cadre de l'adoption du Budget Primitif 2026, il est par conséquent proposé d'approuver les révisions suivantes.

✓ **Opération de restauration du Domaine de la Léonardsau**

Si les travaux sont aujourd'hui quasiment achevés, le traitement comptable de cette opération d'ampleur ne l'est pas encore. Compte-tenu de l'état d'avancement financier de l'opération, la révision de la procédure d'AP/CP est proposée comme suit :

Léonardsau / OP100									
Montant total de l'opération (Autorisation de Programme) : 12 290 100 € TTC									
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
DEPENSES (€ TTC)									
Etudes et travaux	27 490,80 €	153 943,79 €	299 100,69 €	211 882,01 €	678 051,06 €	2 363 991,54 €	2 291 258,86 €	4 965 677,10 €	
Budget primitif								6 000 000,00 €	1 298 704,15 €

Montant de l'Autorisation de Programme : 12 290 100 €

Montant des Crédits de Paiement 2026 : 1 298 704,15 €

Les crédits de paiement ouverts pour l'exercice 2026 ont été inscrits au Budget Primitif 2026.

Pour mémoire, d'importantes subventions (6 936 251,11 €) ont été notifiées à la Ville :

- 2 125 000 € de la Collectivité européenne d'Alsace
- 1 740 751,34€ de l'Union européenne au titre du dispositif FEDER
- 1 600 000 € de l'Etat au titre de la DSIL
- 1 000 000 € de la Région Grand Est
- 209 230 € de la Caisse d'Allocations Familiales
- 194 744,77 € de l'Etat au titre des Monuments Historiques
- 66 525 € au titre du dispositif Climaxion

Une fois les Décomptes Généraux et Définitifs transmis par les entreprises titulaires des marchés publics et leur traitement comptable effectué, la Ville pourra solliciter le versement du solde de toutes ces subventions.

✓ **Opération d'aménagement d'itinéraires cyclables sécurisés / Plan vélo urbain**

Compte tenu de l'avancement de l'opération et de l'échelonnement pluriannuel, il est proposé la révision de la procédure d'AP/CP comme suit :

Plan Vélo / OP200								
Montant total de l'opération (Autorisation de Programme) : 49 400 000 € TTC 15 151 073,68 € TTC								20 882 838,40 €
		2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES (TTC)								
Part Ville	Mobilier (cpté 2188)	5 878,40 €	34 656,66 €	- €	- €	- €	- €	15 151 073,68 €
	Travaux (cpté 2151)	115 760,00 €	2 224 567,85 €	4 883 245,28 €	2 837 167,94 €	2 349 797,55 €		
						3 200 000,00 €	2 700 000,00 €	
Part CCPO	Réalisé		219 107,09 €	1 834 185,79 €	2 003 376,60 €	740 411,78 €		5 297 081,26 €
	Budget primitif					750 000,00 €	500 000,00 €	
Part CeA	Réalisé			311 484,52 €	2 467,39 €	120 731,55 €		434 683,46 €
	Budget primitif					150 000,00 €	0,00 €	
RECETTES								
Remb. CCPO	Réalisé		219 107,09 €	1 567 223,47 €	1 973 376,30 €	306 303,57 €		5 297 081,26 €
	Budget primitif					1 046 962,62 €	1 231 070,83 €	
Remb. CeA	Réalisé		- €	173 197,06 €	- €	- €		434 683,46 €
	Budget primitif					307 956,48 €	261 486,40 €	

Montant de l'Autorisation de Programme : 15 151 073,68 €

Montant des Crédits de Paiement 2026 : 2 700 000 €

Cette opération a reçu le soutien financier de l'Etat au titre du Fonds Mobilités Actives à hauteur de 2 800 553 € et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour 400 000 €. La Région Grand Est a accordé une aide de 1 000 000 € et la Collectivité européenne d'Alsace une aide financière de 512 196 € dans le cadre du contrat partenarial conclu fin 2020.

Le montant total des subventions notifiées s'élève à 4 712 749 €.

Le solde de ces subventions pourra être sollicité dès la fin du traitement comptable de l'opération.

✓ **Opération de restructuration de la trame viaire du cœur de ville**

Compte-tenu de l'avancement de l'opération et de l'échelonnement pluriannuel, il est proposé la révision de la procédure d'AP/CP comme suit :

Trame Viaire / OP300											
Montant total de l'opération (Autorisation de Programme) : 47 500 000 € TTC 14 856 256,24 € TTC											17 944 714,78 €
		2019 -2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
DEPENSES (€ TTC)											
Etudes et travaux Part Ville	Réalisé	- €	- €	5 526,00 €	93 159,78 €	2 616 040,46 €					
	Budget primitif					3 150 000,00 €	1 560 000,00 €	4 853 089,00 €	4 434 742,00 €	1 293 699,00 €	14 856 256,24 €
Etudes et travaux Part CCPO	Réalisé	- €	- €	- €	95 855,98 €	646 502,82 €					
	Budget primitif					4 000 000,00 €	440 000,00 €	885 017,00 €	1 214 258,00 €	324 027,00 €	3 088 458,54 €
Etudes et travaux Part CeA	Réalisé	- €	- €	- €	- €	- €					
	Budget primitif						- €	- €	- €	- €	
RECETTES (€ TTC)											
Rembours part CCPO	Réalisé	- €	- €	- €	- €	- €					
	Budget primitif					1 005 855,98 €	665 156,54 €	885 017,00 €	1 214 258,00 €	324 027,00 €	3 088 458,54 €
Rembours part CeA	Réalisé	- €	- €	- €	- €	- €					
	Budget primitif										

Montant de l'Autorisation de Programme : 14 856 256,24 €

Montant des Crédits de Paiement 2026 : 1 560 000 €

✓ **Opération de restructuration et de rénovation énergétique du groupe scolaire Europe**

Le Conseil Municipal, en sa séance du 25 mars 2024, a approuvé le programme de restructuration, de rénovation et de mise en accessibilité de l'école Pablo Picasso.
En sa séance du 24 mars 2025, le Conseil Municipal a approuvé la création d'une nouvelle opération pluriannuelle, soit d'une nouvelle procédure d'AP/CP.

Compte-tenu de l'avancement de l'opération et de l'échelonnement pluriannuel, il est proposé la révision de la procédure d'AP/CP comme suit :

Groupe scolaire Picasso / OP400					
Montant total de l'opération (Autorisation de Programme) : 16 390 675 € TTC 12 904 805 € TTC					
		2025	2026	2027	2028
DEPENSES (€ TTC)					
Etudes et travaux	Réalisé	932 100,48 €			
	Budget primitif	3 300 000,00 €	3 500 000,00 €	4 000 000,00 €	4 472 705,00 €

Montant de l'Autorisation de Programme : 12 904 805 €

Montant des Crédits de Paiement 2026 : 3 500 000 €

✓ **Opération de désimperméabilisation des cours d'écoles Picasso et Freppel**

Par délibération n°058/04/2025 du 19 mai 2025, le Conseil Municipal a approuvé le programme de désimperméabilisation des cours des écoles Picasso et Freppel, au sein d'une opération globale, en vue de rendre possible son éligibilité aux aides FEDER.

Le projet de désimperméabilisation des cours d'écoles permettra, notamment, de :

- désimperméabiliser les cours à 100%,
- tendre vers la moitié de la surface en « pleine terre »,
- réaménager les cours en concertation avec les équipes enseignantes permettant de prendre en compte leurs demandes.
- la création de locaux vélos des élèves...

Compte-tenu de l'importance de cette opération et de son échelonnement pluriannuel, il est proposé la création de la procédure d'AP/CP comme suit :

Désimperméabilisation des cours d'écoles - GS Europe et Freppel / OP 500				
Montant total de l'opération (Autorisation de Programme) : 2 910 000 € TTC				
		2026	2027	2028
DEPENSES (€ TTC)				
Etudes et travaux GS Europe	Réalisé			
	Budget primitif	800 000,00 €	600 000,00 €	860 000,00 €
Etudes et travaux GS Freppel	Réalisé			
	Budget primitif	350 000,00 €	250 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL	Réalisé			
	Budget primitif	1 150 000,00 €	850 000,00 €	910 000,00 €

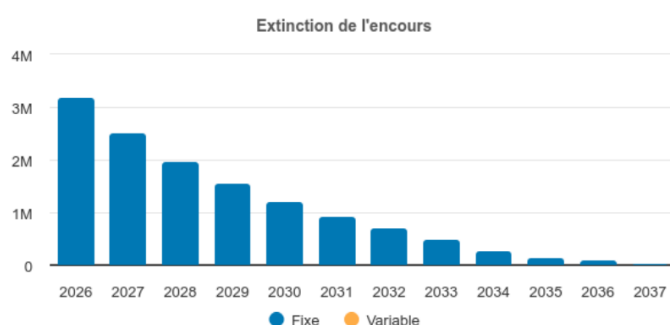
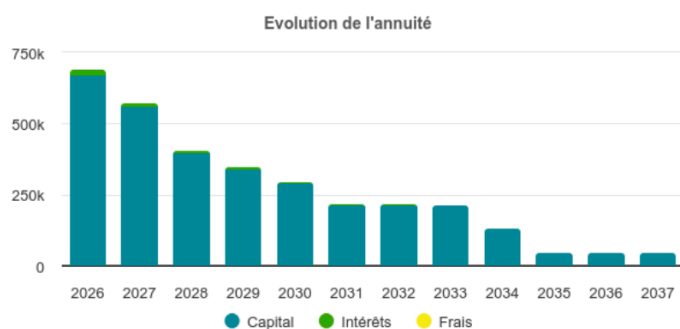
Etat de la dette

Le Budget Primitif 2026 prévoit 700 000 € pour couvrir le remboursement des annuités en cours, à hauteur de 672 138,65 €, ainsi que la contractualisation d'un éventuel nouvel emprunt en cours d'année, avant l'adoption d'un budget supplémentaire.

Le désendettement constant de la Ville d'Obernai permet de dégager des capacités financières supplémentaires. En effet, le remboursement en capital ne viendra pas grever les autres projets d'investissement portés par la Ville.

Le montant du capital restant dû au 1^{er} janvier s'élève à **3 203 708 €**.

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2026	3 203 708,59	693 076,51	20 937,86	0,70%	0,75%	672 138,65	693 076,51
2027	2 531 569,94	576 296,08	14 092,57	0,73%	0,65%	562 203,51	576 296,08
2028	1 969 366,43	409 026,39	9 757,02	0,65%	0,56%	399 269,37	409 026,39
2029	1 570 097,06	349 630,29	7 017,29	0,59%	0,51%	342 613,00	349 630,29
2030	1 227 484,06	298 741,79	4 591,29	0,52%	0,45%	294 150,50	298 741,79
2031	933 333,56	219 800,53	3 133,89	0,49%	0,38%	216 666,64	219 800,53
2032	716 666,92	218 830,65	2 164,01	0,48%	0,35%	216 666,64	218 830,65
2033	500 000,28	217 856,69	1 189,89	0,43%	0,31%	216 666,80	217 856,69
2034	283 333,48	133 698,07	364,59	0,26%	0,21%	133 333,48	133 698,07
2035	150 000,00	50 000,00	0,00	0,00%	0,00%	50 000,00	50 000,00
2036	100 000,00	50 000,00	0,00	0,00%	0,00%	50 000,00	50 000,00
2037	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00%	0,00%	50 000,00	50 000,00



Subventions versées aux associations dans le cadre du Budget Primitif 2026

ASSOCIATIONS OBERNOISES DEMANDES DE SUBVENTION - ANNEE 2026					
Association	Montant accordé en 2022	Montant accordé en 2023	Montant accordé en 2024	Montant accordé en 2025	Montant proposé en 2026
ORGANISMES PARAMUNICIPAUX					
Centre Communal d'Action Sociale d'Obernai	230 000,00 €	250 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
Syndicat Forestier d'Obernai - Bernardswiller			16 200,56 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Centre Socio-Culturel Arthur Rimbaud	200 000,00 €	225 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	245 000,00 €
Centre Culturel Association 13ème Sens Scène & Ciné	320 000,00 €	320 000,00 €	320 000,00 €	320 000,00 €	322 000,00 €
Comité des Fêtes d'Obernai	64 000,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €
Association Obern'aide (boutique alimentaire – épicerie sociale)	23 000,00 €	24 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	26 000,00 €
Association Le Square des Petits (structure parents-enfants)	33 000,00 €	33 000,00 €	11 500,00 €	25 300,00 €	25 300,00 €
SOUS-TOTAL	870 000,00 €	907 000,00 €	967 700,56 €	1 065 300,00 €	1 073 300,00 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES ET DE LOISIRS					
A.-P. Tir Obernai (APTO)	190,00 €	190,00 €	190,00 €	190,00 €	190,00 €
AIKI DO Obernai	280,00 €	280,00 €	280,00 €	280,00 €	280,00 €
Archers de la Haute Ehn	950,00 €	950,00 €	950,00 €	950,00 €	950,00 €
CAO Basket	9 680,00 €	2 150,00 €	2 150,00 €	2 150,00 €	2 150,00 €
CAO Cyclo		100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
CAO Foyer St Joseph (Cercle Aloysia)		2 000,00 €	2 000,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €
CAO Handball		1 450,00 €	1 450,00 €	1 450,00 €	1 450,00 €
CAO Tennis de table		3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €
CAO Tir		380,00 €	380,00 €	380,00 €	380,00 €
CAO Volley			250,00 €	250,00 €	250,00 €
Cercle d'Echecs d'Obernai	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Club Vosgien	750,00 €	750,00 €	750,00 €	750,00 €	750,00 €
Judo Club d'Obernai	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 300,00 €	3 300,00 €
Karaté Tenchi Do	860,00 €	860,00 €	860,00 €	860,00 €	860,00 €
KENDO CLUB	380,00 €		380,00 €	380,00 €	380,00 €
La Boule de l'Espoir	150,00 €	250,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
La Godasse Obernoise	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Les Dauphins d'Obernai	26 500,00 €	26 500,00 €	26 500,00 €	26 500,00 €	26 500,00 €
Les Twirlings d'Obernai	1 430,00 €	1 430,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €	2 000,00 €
Ski Club d'Obernai	480,00 €	480,00 €	480,00 €	480,00 €	480,00 €
SRO Athlétisme	9 200,00 €	9 200,00 €	9 400,00 €	9 400,00 €	9 400,00 €
SRO Football	24 800,00 €	24 800,00 €	24 800,00 €	24 800,00 €	24 800,00 €
SRO Gymnastique/Basket	7 600,00 €	7 600,00 €	7 800,00 €	8 100,00 €	8 100,00 €
SRO Haltérophilie	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Team Obernai Cyclisme	280,00 €	280,00 €	280,00 €	280,00 €	280,00 €
Tennis Club d'Obernai	15 800,00 €	15 800,00 €	15 800,00 €	15 800,00 €	16 000,00 €
SOUS-TOTAL	107 730,00 €	107 450,00 €	108 800,00 €	109 600,00 €	110 100,00 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES					
Amicale de l'Ecole de Musique d'Obernai (EMMDD)	3 300,00 €	3 300,00 €	3 300,00 €	3 300,00 €	3 300,00 €
BIG-BOG	480,00 €	480,00 €	480,00 €	480,00 €	480,00 €
Groupe folklorique "Les Obernois"	50,00 €	50,00 €	50,00 €	- €	
O THEATRE LES JEUNES	2 800,00 €	2 825,00 €	2 825,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Obernai Chante	380,00 €	380,00 €	380,00 €	380,00 €	380,00 €
Orchestre Philharmonique	650,00 €	650,00 €	650,00 €	650,00 €	650,00 €
Sté d'Histoire et d'Archéologie	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Objectif PHOTO		20			
SOUS-TOTAL	7 910,00 €	7 935,00 €	7 935,00 €	11 060,00 €	11 060,00 €

COOPERATIVES SCOLAIRES					
Maternelle du Parc		145,00 €	145,00 €	145,00 €	145,00 €
Maternelle Camille Claudel		290,00 €	290,00 €	290,00 €	290,00 €
Maternelle Freppel	145,00 €	145,00 €	145,00 €	145,00 €	145,00 €
Elémentaire du Parc		145,00 €	145,00 €	145,00 €	205,00 €
Elémentaire Pablo Picasso	290,00 €	290,00 €	290,00 €	290,00 €	290,00 €
Elémentaire Freppel	145,00 €	145,00 €	145,00 €	145,00 €	145,00 €
Académie de Strasbourg - Demande de financement pour l'échange GENGENBACH	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Collège Freppel dans le cadre des projets d'établissement	500,00 €		500,00 €	500,00 €	500,00 €
Collège Europe dans le cadre des projets d'établissement	100,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
SOUS-TOTAL	1 980,00 €	2 460,00 €	2 960,00 €	2 960,00 €	3 020,00 €
ASSOCIATIONS CARITATIVES ET SENIORS					
Boutique Solidaire Obernai	2 300,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €
Association des Paralysés de France	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
CARITAS - Secours catholique	2 300,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €
Club des séniors d'Obernai	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Club Féminin	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Entraid'addict 67	190,00 €	190,00 €	190,00 €	190,00 €	190,00 €
La Main Tendue 67	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Les Amis des pensionnaires des Berges de l'Ehn	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
SOS FRANCE VICTIMES 67		2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
SOUS-TOTAL	6 340,00 €	8 840,00 €	8 840,00 €	8 840,00 €	8 840,00 €
DIVERSES ASSOCIATIONS					
Amicale des Donneurs de Sang					
Amicale des Sapeurs Pompiers	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Amicale du Personnel de la Ville d'Obernai	2 350,00 €	2 350,00 €	2 350,00 €	2 350,00 €	2 350,00 €
Art et Patrimoine d'Obernai - restauration du Kagenfels		1 075,00 €	1 075,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Association de pêche et de pisciculture	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Association du Verger expérimental d'Alsace - VEREXAL	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
Education canine d'Obernai		300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Et si on jouait - Ludothèque associative d'Obernai	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques IREM - Rallye mathématique d'Alsace	125,00 €	125,00 €	125,00 €	125,00 €	125,00 €
KINDERLATERNE	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Les Amis de l'Orgue Mercklin	480,00 €	480,00 €	480,00 €	480,00 €	480,00 €
Mathématiques Sans Frontières	125,00 €	125,00 €	125,00 €	125,00 €	125,00 €
O Jardin - Jardins partagés				500,00 €	700,00 €
Obernai Eco-mobilités		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Prévention routière	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Union Foyer St Paul	950,00 €	950,00 €	950,00 €	950,00 €	950,00 €
UPSF (Université Populaire Sans Frontière)	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Souvenir Français	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	250,00 €
UNACITA	200,00 €	200,00 €	200,00 €	450,00 €	250,00 €
Groupement des sociétés patriotiques	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	250,00 €
SOUS-TOTAL	10 380,00 €	12 755,00 €	12 755,00 €	13 630,00 €	13 730,00 €
MANIFESTATIONS ET SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES					
Triathlon International d'Obernai	6 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €
Salon Bio Obernai	18 500,00 €	18 500,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
UTMB		50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Association Musique à Obernai - Festival d'O	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €
Courir à Obernai - Les Onze d'Obernai	2 850,00 €	2 850,00 €	2 850,00 €	2 850,00 €	2 850,00 €
FREMAA - Salon Haut la Main	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 200,00 €
FREMAA - Exposition Super Nature				10 000,00 €	
SOUS-TOTAL	36 850,00 €	86 850,00 €	88 350,00 €	102 350,00 €	92 550,00 €
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS (Fonctionnement)	1 041 190,00 €	1 133 290,00 €	1 197 340,56 €	1 313 740,00 €	1 312 300,00 €

BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL

Comme pour le budget principal, ce Budget Primitif ne peut être présenté et voté avec une reprise anticipée des résultats. En effet, les résultats de clôture ne peuvent être estimés avant la fin de la journée complémentaire (paiement début 2026 des prestations exécutées sur exercice 2025) ; ce qui diffère de la procédure classique.

Ainsi, il n'est pas possible de voter une délibération d'affectation des résultats, permettant d'affecter au compte 1068 les besoins de financement de la section d'investissement. Les affectations ou reports d'excédents/déficits ne seront pris en compte qu'après la clôture des comptes, à l'occasion d'un budget supplémentaire.

Les dépenses de fonctionnement devraient s'établir pour 2026 à un total de **571 650 €**, dont :

- **288 700 €** de charges à caractère général (chapitre 011),
- **179 540 €** de charges de personnel (chapitre 012),
- **1 410 €** de charges de gestion courante (chapitre 65).

Les charges de personnel, présent toute l'année, représentent près de 38 % des dépenses réelles d'exploitation (471 650 €).

Les prévisions de recettes pour 2026 restent cohérentes, après plusieurs années particulièrement exceptionnelles en terme de fréquentation. Ainsi, les recettes issues des séjours sont évaluées à 556 035 €.

Les dépenses (nouvelles) d'investissement devraient s'établir pour 2026 à **250 000 €**. Plusieurs investissements nouveaux sont prévus :

- Travaux de sécurité, de mise aux normes et de renouvellement dans le bâtiment d'accueil : 19 000 €
- Remplacement de 2 mats d'éclairage public : 5 550 €
- Remplacement des robinets sanitaire 1 et 2 : 5 000 €
- Mise aux normes des bornes d'alimentation eau et électricité : 4 000 €
- Renouvellement des agrès de l'aire de jeux : 12 000 €.

Les restes à réaliser 2025 en section d'investissement s'élèvent à un total de **203 643,88 € HT** :

Nature	Libellé	Montant HT
2158	REFONTE INFRASTRUCTURE WIFI CAMPING	157 160,16
2158	SUIVI DES ETUDES ET TRAVAUX WIFI CAMPING	4 810,00
2158	RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE DU CAMPING	35 884,31
2188	SIGNALETIQUE	5 739,26
2188	BOIS P/CREATION BUREAU ACCUEIL CAMPING	50,15

En l'absence d'affectation des résultats en section d'investissement, cette dernière s'équilibre grâce à un emprunt de 353 643,88 €, qui ne sera bien évidemment pas réalisé dans les faits.

Pour mémoire, en 2025, 794 385,10 € avaient été reportés en section de fonctionnement et 300 000 € affectés à la section d'investissement.

BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

L'exercice 2026 devrait représenter une année d'exploitation « normale », après deux années tout à fait exceptionnelles sur un plan budgétaire et comptable. Pour mémoire, l'année 2024 avait été erronée en raison du non-assujettissement des recettes à la TVA, si bien que la totalité des recettes de l'année 2024 a été réémise sur l'exercice 2025 avec la TVA manquante, à l'appui d'une décision budgétaire modificative adoptée à l'automne par le Conseil Municipal.

La section d'exploitation enregistrera ainsi les dépenses de fonctionnement des équipements (contrat de maintenance, réparations...) à hauteur de 140 000 € pour 2026, qui seront équilibrées par les redevances payées par les usagers. Ces dernières sont estimées à 135 000 €.

La section d'investissement devrait se limiter à quelques investissements mineurs, nonobstant l'inscription de 45 000 € au chapitre 21 pour d'éventuelles dépenses imprévues.

BUDGET ANNEXE PARC DES ROSELIÈRES

Ce budget annexe devrait connaître ses derniers mouvements réels en 2026 : les travaux de viabilisation de la 4^{ème} tranche ayant été achevés en 2025 et le dernier terrain vendu fin décembre 2025.

Une fois les dernières dépenses et recettes traitées, la clôture de ce budget annexe pourra être envisagée, avec l'affectation des résultats au budget principal.

Pour mémoire, l'excédent reporté s'élevait fin 2025 à plus de **5 800 000 €** ; une somme conséquente, fruit de plus de 20 années de travail sur ce projet de lotissement communal, qui permettra à l'avenir de financer de nouveaux investissements portés par le budget principal.

BUDGET ANNEXE « KUTTERGAESSEL »

Ce budget annexe créé en 2011 est destiné à constater l'ensemble des opérations d'aménagement et d'urbanisation du secteur réservé à l'accueil d'équipements publics ou d'intérêt collectif à l'Est du ban communal.

Aucun mouvement budgétaire réel n'ayant été réalisé ces dernières années, il est proposé de reconduire à l'identique le budget pour 2026, les reports et autres affectations de résultats antérieurs en moins.

Le financement d'éventuelles études ou travaux serait réalisé non pas par un emprunt, mais par les produits de cession, dans la mesure où les travaux ne seront engagés qu'à partir du moment où une perspective de vente se profilera.

BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DU SCHULBACH »

Aucun nouvel aménagement n'est prévu au niveau de ce site à court terme.

Sans perspective d'une recette liée à la vente de terrain, l'équilibre budgétaire sera assuré par un emprunt dont la mobilisation reste cependant hypothétique.